



Institut Saint-Joseph à Jambes

RENSEIGNEMENTS GENERAUX



Enseignement maternel et primaire :

Rue Van Opré, 23 - 5100 Jambes

☎ 081/32.04.77

Rue Mazy, 20 - 5100 Jambes

☎ 081/32.04.80

Table des matières

1. Composition de l'équipe éducative de notre école pour l'année académique 2016-2017	3
2. Inscription	6
3. Horaire hebdomadaire.....	7
4. Accès à l'école	8
5. Sortie de l'école	8
6. Structure d'accueil	9
6.1. Garderie.....	9
6.2. Etude	10
7. Temps de midi	10
7.1. Dîners.....	10
7.2. Paiement des repas et de la petite restauration.....	11

1. Composition de l'équipe éducative de notre école pour l'année académique 2016-2017

NOMS	FONCTIONS
------	-----------

• *Cycle 2 1/2 - 5 ans*

Hubert Bénédicte Binamé Anne-Sophie	Titulaires de la classe d'accueil
Deroy Valérie	Titulaire de M1 - M2
Guiot Xavière	Titulaire de M1 - M2
Roba Isabelle Malotaux Marie	Titulaires de M1 - M2
Famerée Ingrid Malotaux Marie ou Collard Delphine	Titulaires de M1 - M2
Franchimont Isabelle Demaret Julie	Puéricultrices
Sturam Elise de la Croix Tatiana	Psychomotriciennes

• *Cycle 5 - 8 ans*

Roquet Marie-Jeanne	Titulaire de M3
Latine Marie-France	Titulaire de M3
Delvaux Anne-Sophie	Titulaire de P1

Guiot Nathalie	Titulaire de P1
Doneux Sophie	Titulaire de P2
Niclot Sylvie	Titulaire de P2
Demanet Didier	Polyvalence
Pirson David	Polyvalence

• *Cycle 8 - 10 ans*

Liotta Tizianna	Titulaire de P3
Marchal Fabienne Demanet Didier	Titulaires de P3
Guilmin Delphine	Titulaire de P4
Ninforge Stéphanie	Titulaire de P4
Demanet Didier	Polyvalence
Pirson David	Polyvalence

• *Cycle 10 - 12 ans*

Seron Delphine	Titulaire de P5
Charlier Valérie	Titulaire de P6
Demanet Didier	Polyvalence
Pirson David	Polyvalence

- ***Maîtres spécialisés***

Danloy Caroline Melchior Caroline Evrard Bertrand	Maîtres en éducation physique
Delacharlerie Françoise	Maître de seconde langue

- ***Administration***

Subires Anita	Aide à la gestion administrative
Groyne Christel	Econome de l'institut

- ***Direction***

Jehaes - Stasse Jeanne-Marie	Directrice
------------------------------	------------

2. Inscription

Toute demande d'inscription d'un élève émane des parents ou de la personne légalement responsable. Par l'inscription de l'élève dans l'école, les parents et l'élève acceptent les projets éducatif, pédagogique et d'établissement, le règlement d'ordre intérieur et le règlement des études.

En maternel, l'enfant peut être inscrit dès le premier jour de ses 2 ans et 6 mois. S'il les a dans le courant du mois de septembre, il peut, dans ce cas seulement, être inscrit dès le premier jour de la rentrée académique.

En primaire, la demande d'inscription est introduite au plus tard le premier jour ouvrable du mois de septembre. Pour des raisons exceptionnelles et motivées, soumises à l'appréciation de la direction, l'inscription peut être mise en compte jusqu'au 15 septembre. Les inscriptions peuvent être clôturées avant le premier jour ouvrable du mois de septembre pour manque de place.

Un élève inscrit régulièrement le reste jusqu'à la fin de sa scolarité. Un cycle débuté dans une école doit être achevé dans la même école.

L'élève est tenu de participer à tous les cours et à toutes les activités pédagogiques pendant les heures scolaires, y compris les sorties et les classes de dépaysement.

Les parents veillent à ce que leur enfant fréquente régulièrement et assidument l'école.

3. Horaire hebdomadaire

Nous vous demandons impérativement de respecter l'horaire.

	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>
Matin	8h25 - 12h00				
Après-midi	13h30 - 15h30			13h30 - 15h30	13h10 - 14h50

En maternelle, les parents peuvent amener leurs enfants dans les classes à **partir de 8h10**. Avant cette heure, les enfants se rendent à la garderie. La grille de la cour maternelle est ouverte de 8h10 à 8h50.

En primaire, une surveillance est organisée dans la cour :

- ✓ chaque matin à partir de 8h10 ;
- ✓ les lundis, mardis et jeudis jusque 15h45 ;
- ✓ les vendredis jusque 15h05.

Après ce temps, les enfants doivent se rendre à la garderie pour les maternelles ou à l'étude pour les primaires.

Si, après l'étude (15h50 - 16h40), vous ne pouvez pas reprendre votre enfant, il doit se rendre à la garderie ; il y va de sa sécurité.

4. Accès à l'école

Pour des raisons de sécurité, les grilles sont fermées en dehors des heures d'entrée et de sortie.

Pour une urgence, durant le temps scolaire, un contact téléphonique est indispensable.

Les enfants qui retournent dîner chez eux ne reviennent à l'école qu'à partir de 13h20 et le vendredi à 13h00.

Pour accéder à l'école en journée, il suffit d'emprunter l'entrée du secondaire (rue Mazy, 20).

5. Sortie de l'école

Il est absolument interdit aux enfants de sortir de l'école **sauf** s'ils ont une carte de sortie ou un mot occasionnel signé par les parents et visé par la direction. A ce sujet, nous osons demander aux parents d'être prudents aux sorties des classes.

Aux grilles, les surveillants ne connaissent pas tous les parents des élèves. Soyez donc attentifs à ne pas laisser sortir un autre enfant avec vous **sauf** si vous avez l'autorisation de ses parents.

Dans certains cas (exemple : oubli de la carte), la direction contactera les parents pour savoir si, réellement, l'enfant peut ou non retourner seul à midi ou en fin de journée.

En maternelle, les parents récupèrent leurs enfants dans leur classe respective.

6. Structure d'accueil

6.1. Garderie

Une garderie payante est ouverte tous les jours de 6h30 à 8h00 et de 15h40 à 18h00, **sauf** le vendredi de 15h00 à 18h00.

Tarif : 0,30 € le quart d'heure.

- ⇒ Le quart d'heure entamé est facturé.
- ⇒ Gratuité pour le troisième enfant de la famille.
- ⇒ Facturation en fin de mois.

Si vous rencontrez des soucis financiers, des solutions peuvent être envisagées. N'hésitez pas à contacter la direction pour en parler.

Une attestation de frais de garderie vous sera délivrée afin de compléter vos documents de contributions.

Afin de respecter la vie familiale des personnes responsables de la garderie, il est impératif de reprendre vos enfants avant 18h00. Dès 18h00, **toute heure entamée sera comptabilisée à 25 € par enfant.**

En cas de problème ou de retard, merci de prévenir la garderie en formant le numéro suivant : 081/32.04.77.

6.2. Etude

L'étude est organisée les lundis, mardis et jeudis de 15h50 à 16h40. Il n'y a donc pas d'étude programmée le vendredi.

Tarif : 1,50 € par jour. La somme sera facturée en fin de mois.

7. Temps de midi

L'encadrement des enfants pour ce temps de midi nous oblige à vous demander une somme forfaitaire pour l'année scolaire :

- 30 € pour un enfant ;
- 45 € pour deux enfants ;
- 60 € pour trois enfants.

Nous osons attirer votre attention sur la somme dérisoire que cela représente par jour pour surveiller, fournir la vaisselle, entretenir et chauffer les réfectoires... cela représente moins de **0,20 € par jour**.

Si votre enfant ne dîne pas régulièrement, cette somme sera négociée avec les directeurs.

Pour les élèves arrivant en cours d'année scolaire, la somme de **3 € par mois** vous sera demandée.

7.1. Dîners

7.1.1. Dîners complets

Notre volonté est d'offrir une nourriture équilibrée et variée. Nous collaborons avec « La Table de François ». Les réservations se font

chaque matin auprès du titulaire avant 9h00. Les menus sont distribués aux enfants toutes les 4 semaines.

Prix :

- 3,30 € pour les maternelles ;
- 3,90 € pour les enfants de P1 et P2 ;
- 4,20 € pour les enfants de P3 à P6.

7.1.2. Dîners tartines

Différents choix sont proposés : fromage, jambon et thon.

Prix :

- potage	0,50 €
- sandwich mou	1,00 €
- piccolo avec/sans crudités	1,70 €
- dagobert avec/sans crudités	2,20 €

7.2. Paiement des repas et de la petite restauration

Par facturation en fin de mois.

: